



COMMUNE
DE
SOSPEL

RAPPORT EXPLICATIF SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

POINTS PRELIMINAIRES

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désignera son secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 02 juillet 2025

DELIBERATIONS

FINANCES

1. Décision Budgétaire Modificative n°1 (DM1)

Des modifications doivent être apportées sur le budget 2025 en section de fonctionnement et d'investissement notamment pour la création d'une nouvelle opération destinée à l'achat de la propriété Tardivo.

2. Achat de parcelles en centre-ville, 8 et 25 avenue Jean Médecin, propriété Tardivo

La Municipalité a l'opportunité d'acquérir deux terrains idéalement placés en centre-ville, avec un potentiel foncier très intéressant pour le développement de projets futurs. Le coût important de cet achat, 1 000 000 € conforme aux estimations des Domaines, nécessite une modification du BP 2025 (DM1) et la création d'une nouvelle opération.

3. Budget 2025 – Admissions en non-valeurs

Comme chaque année, le Comptable public sollicite la commune pour des admissions en non-valeur qui aident à apurer les comptes et à renforcer la sincérité budgétaire. Le montant total s'élève à 7 346,41 € sur le budget principal de la commune.

Pour rappel, l'admission en non-valeur n'éteint cependant pas la dette du redevable et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à « meilleure fortune »

4. Protocole transactionnel licence taxi

Depuis plusieurs années la Municipalité est en litige avec Monsieur Deroche concernant la revente d'une licence de taxi acquise à Mr Rey en 2005. Pour éviter un risque financier important pour la Commune, et de longues procédures judiciaires, il a été acté avec la partie adverse la possibilité de signer un protocole transactionnel, que nous soumettons au vote du Conseil.

INTERCOMMUNALITE

5. Approbation des nouveaux statuts de la CARF ;

Le conseil communautaire a adopté en séance du 30 juin dernier la modification des statuts de l'établissement. A la suite de l'avis favorable des services du contrôle de la légalité, chacune des communes membres doit maintenant présenter ce projet à la validation de son Conseil municipal.

Les principales modifications apportées au statut en cours portent sur les articles 5 et 6, relatifs aux compétences de droit et aux autres compétences, et le rajout des articles 15, 18 et 19, portant respectivement sur la Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre la C.A.R.F. et les communes, la communication, l'information et la transparence.

6. Candidature de la Commune au plan « Sobriété » lancé par la Région Sud

La Région Sud vient de mettre à disposition des communes rurales de plus de 1 500 habitants un dispositif particulièrement intéressant et gratuit pour planifier la rénovation énergétique du bâti communal.

Ce dispositif en faveur de la sobriété énergétique finance à 100% une étude permettant d'apprécier, **sur l'ensemble du patrimoine de la commune :**

- l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- les travaux à prévoir et l'estimation de leurs coûts ;
- la mise en place d'un schéma de rénovation immobilière avec planification des travaux et des coûts ;
- la mise à disposition d'un outil Excel simplifié qui permet de suivre, dans la durée, les consommations énergétiques des bâtiments.

L'étude est réalisée dans un délai de 6 à 8 mois. Elle peut être un véritable atout pour la commune.

7. Signature d'une convention pour la fourniture de carburants ;

Pour répondre aux demandes de plusieurs partenaires publics qui souhaiteraient pouvoir s'approvisionner en carburant sur Sospel, notamment le service eau et assainissement de la CARF, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la fourniture de carburants à la station-service communale de Sospel.

RESSOURCES HUMAINES

8. Délibération pour modification du tableau des effectifs

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification du tableau des effectifs avec la suppression d'un poste d'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Technique à Temps Non Complet 15h00

9. Délibération pour recrutement d'un contrat d'apprentissage

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'une apprentie pour 2 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions portant sur des éléments mineurs peuvent être posées